



*Ville de Pontivy*

## **Extrait du registre des délibérations**

### **Constitution de la Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (C.L.A.V.A.P.)**

DEL-2014-078

**Numéro de la délibération :** 2014/078

**Nomenclature ACTES :** nomenclature

**Information relative à l'environnement :** oui

**Date de réunion du conseil :** 30/06/2014

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2014

**Date d'affichage de la convocation :** 24/06/2014

**Début de la séance du conseil :** 20 heures

**Présidente de séance :** Mme Christine LE STRAT

**Secrétaire de séance :** Mme Emilie CRAMET

**Étaient présents :** M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

**Étaient représentés :** M. Philippe AMOURETTE par M. Yann LORCY, Mme ARAB-JAZIRI Faten par M. Loïc BURBAN, M. Laurent BAIRIOT par M. Christophe BELLER, Mme Stéphanie GUÉGAN par M. François-Denis MOUHAOU

# **Constitution de la Commission Locale de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (C.L.A.V.A.P.)**

## **Rapport de François-Denis MOUHAOU**

La commission locale de l'A.V.A.P. a été constituée par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2012, lors de la modification de la procédure de révision de la Z.P.P.A.U. en vue de la création de l'A.V.A.P.

Conformément à l'article L 642-5 du code du patrimoine, la commission locale est une instance consultative qui a pour mission d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles applicables à l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine. Elle peut être consultée dans le cadre des demandes d'autorisation de travaux, notamment pour les projets d'envergure. De manière plus générale, elle contribue au suivi permanent de la gestion et de l'évolution de l'A.V.A.P.

### **Nous vous proposons :**

- d'approuver la constitution de la commission locale de l'A.V.A.P. composée comme suit :
  - Représentants de la commune : Monsieur François-Denis MOUHAOU, Madame Laurence KERSUZAN, adjoints, Madame Maryvonne LE TUTOUR, Monsieur Laurent BAIRIOT, Monsieur Eric SEGUET, conseillers municipaux,
  - le Préfet du Département ou son représentant,
  - le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,
  - le Directeur des affaires culturelles ou son représentant,
  - Madame Maryvonne ONNO, représentant l'association « les Amis de Pontivy », et Monsieur Yves Le Coeur, représentant l'association « Bretagne Vivante », en tant que personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine,
  - Monsieur Stéphane FOURNIER, représentant la Chambre du Commerce et de l'Industrie, délégation de Pontivy, et Monsieur Jérôme FORESTIER, représentant

l'UCIAP (Union des commerçants, industriels et artisans pontivyens), en tant que personnes qualifiées au titre des intérêts économiques concernés.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Fait à Pontivy, le 1er juillet 2014**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**

**Transmise au contrôle de légalité le :**

**Publiée au recueil des actes administratifs le :**

**Certifiée exécutoire**

**LA MAIRE  
Christine LE STRAT**